

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Direction Projets Conventionnels	Réf.
Rattachement : Direction Centrale Du Pole Développement	Date : 2025

N°	MISSIONS
1	Développer un pôle d'excellence en matière technique et d'ingénierie.
2	Réaliser les études et les travaux des grands projets d'investissements.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Etudier et réaliser les grands projets d'AEP dans le cadre des programmes négociés avec le Pôle Développement.
2	Assurer l'assistance technique des autres entités centrales et régionales concernées par les projets d'AEP, en matière d'ingénierie.
3	Veiller à l'optimisation des investissements à travers la mise en place d'un suivi et d'un contrôle approprié des grands projets.
4	Veiller à la réalisation des études environnementales pour les projets réalisés par la Direction Projets Conventionnels.
5	Mettre en œuvre les actions de décentralisation et de déconcentration de la fonction Etudes et Travaux dans le cadre de la gestion des projets et ce en liaison avec les autres entités centrales concernées.
6	Participer à l'élaboration et veiller à l'application des manuels des procédures en terme d'équipement et d'aménagement des projets d'eau potable (études et travaux de production).
7	Contribuer à la veille technologique (nouveaux procédés, matériels et matériaux, utilisation de l'IA, ...) en relation avec les études et les travaux des projets de production.
8	Moderniser les systèmes de gestion, d'informations et de reporting et ce, dans le cadre d'une Démarche Qualité.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

9	Renforcer la coordination avec les différents intervenants dans le secteur de l'eau pour une meilleure synergie des actions menées.
10	Proposer des partenariats pour développer les infrastructures nationales mutualisées, en matière d'eau potable.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Direction Dessalement et Projets PPP	Réf.
Rattachement : Direction Centrale Du Pole Développement	Date : 2025

N°	MISSIONS
1	Réaliser et superviser les projets de dessalement ainsi que tous les projets en mode PPP.
2	Appui aux Directions Régionales qui réaliseraient des projets de dessalement de petite capacité.
3	Capitaliser et assurer une veille sur les aspects technologique, réglementaire et contractuel dans le domaine du dessalement et projets PPP.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Assurer le pilotage global, la supervision et le suivi de la réalisation des projets de dessalement (ou déminéralisation), des ouvrages connexes (adductions, lignes électriques, etc.) à ces projets et des projets PPP.
2	Veiller au respect des délais, des coûts, des performances techniques, environnementales et contractuelles dans la réalisation des projets de dessalement (ou déminéralisation), de leurs ouvrages connexes et des projets PPP.
3	Coordonner avec les partenaires privés, les autorités, les bailleurs de fonds et les parties prenantes institutionnelles.
4	Assurer la maîtrise d'œuvre des différents contrats d'études, d'assistance (technique, juridique et financière) et de développement des projets à mettre en place en coordination avec les entités concernées de l'Office.
5	Assurer la réalisation des projets de dessalement (ou déminéralisation) en veillant sur les opportunités de nexus Eau/Energie.
6	Apporter l'appui et conseil aux Directions Régionales qui réaliseraient des projets de dessalement (ou déminéralisation) de petite capacité.
7	Assurer la capitalisation des retours d'expérience issus des projets de dessalement (ou déminéralisation) et PPP (central et régional).

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

8	Mettre en place une veille technologique, réglementaire et contractuelle dans les domaines du dessalement (ou déminéralisation), de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des montages en mode PPP.
9	Proposer des solutions innovantes visant l'optimisation des coûts, l'amélioration de la performance et la durabilité des installations.
10	Participer à l'élaboration et veiller à l'application des manuels de procédures en termes d'équipement et d'aménagement des projets d'eau potable (dessalement ou déminéralisation et Projets en mode PPP).